

*Séance du 26 octobre 2021**Délibération n° 2021-139 BIS*

L'an deux mil vingt et un, le 26 du mois d'octobre à 20 heures, se sont réunis, à Urçay, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 18 octobre 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY

Absents excusés : Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Alain BECQUART

Présents sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	1 (B.MOLLO)

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8.2 Thème : Aide sociale

Objet : Demande d'aide financière du Centre Social Rural de Meaulne-Vitray

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la demande déposée par le centre social rural de Meaulne-Vitray, le 12 octobre 2021 ;

Considérant que le centre social rural de Meaulne-Vitray a changé son véhicule frigorifique de portage de repas ;

Considérant que ce service concerne une centaine de personnes ;

Considérant que sur le territoire de la communauté de communes, le centre social rural intervient par ce service sur 9 communes : Ainay-le-Château, Braize, Le Brethon, Cérilly, Hérisson, Saint-Bonnet-Tronçais, Theneuille et Hérisson, soit 41 bénéficiaires ;

Considérant que le centre social rural de Meaulne-Vitray sollicite une subvention de 940,00 € auprès de la communauté de communes pour équilibrer son budget sur l'achat dudit véhicule ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'octroyer une subvention exceptionnelle de 940,00 au centre social rural de Meaulne-Vitray pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique.

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 26 octobre 2021,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Daniel RONDELET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr